



BULLETIN D'ADHÉSION 2022

(REEMPLIR EN LETTRES BATONS)

ADHÉSION

RENOUVELLEMENT

Comité de Jumelage : **PERIGORD-QUEBEC**

Nom & Prénom :

Nom & Prénom conjoint :

Noms & prénoms des enfants si adhérents :

Adresse :

Date de naissance :

Date de naissance du conjoint

Date de naissance des enfants :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

| Cotisation 2022 | | Sans Revue |
|-----------------|--|------------|
| Couple | | 43 € |
| Personne seule | | 28 € |
| Étudiant | | 15 € |
| Enfant | | 5 € |

Courriel :

Profession :

Si retraité, ancienne profession :

Profession conjoint :

Centres d'intérêts :

Peut héberger OUI NON

Autres Dons€

Total Cotisation 2022€

Chèque à l'ordre de : Association Périgord - Québec

Adressé à : Votre Comité de Jumelage

Ou à : Périgord-Québec Mairie de Montrem - Le Bourg 24110 MONTREM

Reçu Fiscal : OUI NON



BULLETIN D'ADHÉSION 2022 (suite)

Adhésions des personnes physiques

L'assemblée générale de Périgord-Québec du 25 mars 2017, a fixé à compter du 1 janvier 2018, les cotisations annuelles suivantes :

- Personne seule à 28€
- Couple à 43€
- Étudiants à 15€
- Enfants jusqu'à 16 ans à 5€

L'adhésion d'un enfant doit être accompagnée de l'adhésion d'au moins un de ses parents.

Conformément à l'article 38 de la loi Informatique et Libertés et suivants du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi que l'article 14 et 15 du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'information, d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité et de limitation de vos données. Vous pouvez également déposer une réclamation auprès de la CNIL.

La récolte des données à caractère personnel effectuée par Périgord-Québec a pour finalités la gestion du suivi des membres adhérents de l'association et l'information vers nos adhérents des différentes activités de l'association. Votre adhésion à Périgord-Québec implique également une adhésion à La Fédération France-Québec / francophonie. Celle-ci sera donc destinataire de vos coordonnées.

Vos coordonnées ne seront pas communiquées à d'autres destinataires.

Vous pouvez effectuer toute demande liée à vos droits par un courriel à communication@perigord-quebec.com ou par courrier à Périgord-Québec, Mairie de Montrem - Le Bourg - 24110 MONTREM

Membres Partenaires (Entreprises - Collectivités - Associations)

Les membres partenaires doivent utiliser le bulletin d'adhésion réservé aux partenaires.

Reçu Fiscal

Le reçu fiscal peut être délivré aux personnes physiques et/ou morales ayant réglé par chèque à l'ordre de l'Association Périgord-Québec.